Syndicat Intercommunal Assainissement Morge et Chambaron

Les 13 communes adhérentes du SIA Morge et Chambaron

- Artonne
- Beauregard-Vendon
- Chambaron/Morge
- Châtel-Guyon (Les Grosliers)
- Davayat
- Gimeaux
- Le Cheix/Morge
- Les Martres/Morge
- Prompsat
- Saint Myon
- Teilhède
- Varennes/Morge
- Yssac-la-Tourette

Les compétences du syndicat

★ Créé en 1976, avec 11 communes

★ c'est un syndicat mixte fermé

★ il est sur le territoire de 2 communautés de communes (Plaine Limagne, Combrailles Sioule et Morge) et 1 communauté d'agglomération (Riom Limagne Volcans)

★ il est compétent en assainissement collectif sur toutes les communes adhérentes : collecte, transfert et traitement des eaux usées domestiques et industrielles, et traitement des boues

★ il est compétent en assainissement non collectif sur toutes les communes sauf Artonne et St Myon : diagnostic, contrôle, entretien et réhabilitations des installations individuelles

★ 26 délégués représentent les 13 communes en conseil syndical

Quelques chiffres...

SPL SEMERAP : exploitant

★ Le syndicat finance les travaux d'investissement : extensions de réseau, renouvellement, les études, prestations extérieures, etc....Il reçoit des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

★ La SEMERAP assure l'exploitation des ouvrages du syndicat : elle veille au bon fonctionnement des réseaux d'assainissement et des installations que lui a confiées le syndicat par contrat de délégation de service public.

Coordonnées du syndicat

Président : **Jean-Michel GALTIER** Secrétaire : **Géraldine DEL GAUDIO**
Vice-présidents : **Daniel LABBE et Nicolas MIALON** Technicien : **Gaël FAYE**

Siège social : Semerap PEER Rue Richard Wagner BP 60030 63201 RIOM Cedex 01

Bureau : 112 rue Les Fours à Chaux 63350 JOZE **Tel : 04 73 28 90 23**

sia.morge.chambaron@wanadoo.fr **www.sia-morge-chambaron.fr**

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30